



LIFE03NAT/F/000103

APRES LIFE - PLAN DE CONSERVATION

1^{er} septembre 2003 – 30 avril 2008

Date de livraison du rapport : 07 juillet 2008

PROGRAMME : LIFE NATURE **« RESTAURATION DU VAUTOUR PERCNOPTERE** **DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE »**

Bénéficiaire - LPO Mission Rapaces ;
Opérateur du site n°1 « Ardèche méridionale » - CORA ;
Opérateur du site n°2 « Basses Corbières » - LPO Aude ;
Opérateur du site n°3 « Garrigues de Lussan » - SMGG ;
Opérateur du site n°4 « Luberon » - PNR du Luberon ;
Opérateur du site n°5 « Crau et marais » - CEEP ;
Opérateur du site n°6 « Gardonnenque et Uzège » - SMGG ;
Partenaire scientifique - CNITV ;
Partenaire scientifique - CNRS.

Localisation du projet : Sud-est de la France (Régions : Languedoc-Roussillon,
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes)

Date de début du programme : 1^{er} septembre 2003

Date de fin du programme : 30 avril 2008

Durée totale du programme : 56 mois

Budget total : 2 256 971,00 €

Contribution de la Commission Européenne : 1 128 486,00 €

Dépenses totales engagées selon le prévisionnel initial : 94%

<http://percnoptere.lpo.fr>





Coordination

LPO Mission Rapaces
Pascal ORABI
62 rue Bargue
75 015 PARIS

Tél. 01.53.58.58.38
Fax. 01.53.58.58.39

pascal.orabi@lpo.fr
<http://percnoptere.lpo.fr>

Opérateurs locaux

- le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) pour le site n°1 « Ardèche méridionale » ;
- la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude (LPO Aude) pour le site n°2 « Basses Corbières » ;
- le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG) pour le site n°3 « Garrigues de Lussan » ;
- le Parc Naturel Régional du Luberon (PNR du Luberon) pour le site n°4 « Luberon » ;
- le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) pour le site n°5 « Crau et Marais » ;
- le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG) pour le site n°6 « Gardonnenque et Uzège ».

Partenaires scientifiques

- le Centre National d'Informations Toxicologiques Vétérinaire (CNITV) ;
- le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).



Table des matières

1.	AVANT PROPOS.....	4
2	PLAN DE CONSERVATION APRES LIFE.....	5
2.1	PLANS NATIONAL ET INTERNATIONAL D' ACTIONS	5
2.2	PERSPECTIVES DES OPERATEURS LOCAUX	12
2.2.1	Limitation des menaces	12
2.2.2	Pérennité, renforcement et fonctionnement des placettes d'alimentation.....	18
2.2.3	Surveillance et suivi des sites et des oiseaux reproducteurs - Actions D1	25
2.2.4	Prospection pour comptage et repérage de nouveaux oiseaux - Actions D4	26
2.2.5	Réalisation d'animations	27
2.2.6	Récapitulatif des plans d'actions des opérateurs.....	28

Tables des tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des actions programmées prévues pour le prochain Plan National de Restauration.....	10
Tableau 2 : Estimation financière pour assurer les opérations de limitation des menaces sur le Site n°1 « Ardèche méridionale »	17
Tableau 3 : Estimation financière pour la construction des placettes d'alimentation du Site n°1 « Ardèche méridionale ».....	20
Tableau 4 : Estimation financière du suivi de l'approvisionnement des placettes d'alimentation du Site n°1 « Ardèche méridionale »	21
Tableau 5 : Estimation financière du suivi de la fréquentation des placettes d'alimentation du Site n°1 « Ardèche méridionale »	21
Tableau 6 : Estimation financière du suivi de la fréquentation des placettes d'alimentation du Site n°2 « Basses Corbières ».....	22
Tableau 7 : Coût annuel d'entretien d'une placette d'alimentation chez un éleveur hors suivi de la fréquentation (estimation coûts CEEP base 2005-2006, salaire groupe de 5 chargés d'études).....	24
Tableau 8 : Budget prévisionnel des actions de suivis et de surveillances des couples reproducteurs de V. percnoptères pour la période 2008-2010 sur le site n°1 « Ardèche méridionale ».....	25
Tableau 9 : Programme d'actions établi dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Orientation pour la période 2008-2010 avec le Conseil Régional Rhône-Alpes, la DIREN Rhône-Alpes et le CG07.....	30
Tableau 10 : Extrait du budget prévisionnel 2008-2010 de la convention pluriannuelle – CORA 2008.....	31



1. AVANT PROPOS

Alors que le Vautour percnoptère est une espèce globalement menacée sur l'ensemble de son aire de répartition et que sur une période de référence de 40 années, l'espèce a subi en Europe un déclin supérieur à 50%, le LIFE Nature N° LIFE03NAT/F/000103 a permis à ses populations de regagner du terrain dans le Sud-est de la France. Ainsi en l'espace de 5 années, 8 nouveaux couples de Vautours percnoptères dans les zones d'intervention du programme (16 couples en 2007 contre 8 en 2002) ont été relevés. La population française de Vautours percnoptères, répartie en deux noyaux (Pyrénées et Sud-est), voit ses effectifs progresser de plus de 14% depuis 2003. Il apparaît donc que le déclin généralisé de l'espèce n'est pas inéluctable, au contraire, les efforts considérables déployés lors du LIFE permettent, désormais, d'envisager la poursuite des actions consenties.

Les observations qui suivent n'ont pas pour ambition de résumer les intentions très riches des différents opérateurs du LIFE, mais plus modestement d'énoncer quelques réflexions indispensables à la mise en perspective des travaux conduits lors du LIFE, et à leur poursuite et leur développement. Il convient, premièrement, de souligner que les plans d'actions des différents opérateurs seront facilités par le Plan National de Restauration du Vautour percnoptère dont la réécriture devrait intervenir courant 2008/2009. Ce dernier plan permettra une clarification des ressources, la mise au point des conditions institutionnelles, l'identification de moyens financiers, et de partenaires susceptibles d'orchestrer les opérations à mettre en œuvre. Toutefois, il est important de préciser que l'édiction d'un cadre général ne peut suffire car, seule l'existence de volontés et dynamiques locales peuvent permettre l'efficacité du plan global d'actions.

Le programme LIFE, a été conduit avec une intention de travail collectif. Il paraît indispensable de poursuivre les actions de l'après LIFE dans cette dimension coopérative en associant, aux régions initialement impliquées dans le programme LIFE, l'ensemble des acteurs français mais également étrangers qui œuvrent pour la protection du Vautour percnoptère. Cette dimension coopérative, à dimension interrégionale et transfrontalière sera donc favorisée non seulement par la réalisation du nouveau Plan National de Restauration mais également par le Plan d'Actions International, également, en cours d'écriture.



2 PLAN DE CONSERVATION APRES LIFE

2.1 PLANS NATIONAL ET INTERNATIONAL D' ACTIONS

L'Action A9 du programme LIFE prévoyait la rédaction d'un second Plan National de Restauration. En 2002, lors du montage du programme, il paraissait effectivement opportun de rédiger le Plan National de Restauration du Vautour percnoptère en 2006.

Rappelons, à ce titre que le Plan National de Restauration est piloté par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Le Plan National de Restauration (PNR) fixe les mesures, y compris celles de nature organisationnelle, à mettre en œuvre afin de parvenir aux objectifs, en privilégiant chaque fois que possible les mesures les plus efficaces. Il recherche les actions économiquement avantageuses pour assurer une conservation durable et fixe les modalités de suivi du plan. Dans le cadre de la réécriture d'un nouveau plan, les rédacteurs doivent tenir compte des actions entreprises dans le plan précédent, des résultats obtenus et de leur évaluation.

L'évaluation porte sur l'analyse du bilan complet du plan de restauration arrivant à son terme d'application, et définit les éventuelles suites à donner aux actions entreprises dans celui-ci. Cette évaluation correspond donc à un bilan/analyse du plan qui doit répondre globalement aux deux critères suivants :

- l'efficacité en cherchant à vérifier si les objectifs poursuivis ont été atteints,
- la performance en analysant si les objectifs poursuivis sont bien adaptés aux problèmes auxquels ils s'appliquent.

Dans un souci d'objectivité, le MEEDDAT a souhaité, en 2007, confier désormais cette analyse à un tiers, le bureau d'études GERA, non directement impliqué dans le précédent plan de restauration. Dans cette même démarche, le MEEDDAT travaillait en 2007 sur un nouveau standard de rédaction des Plans Nationaux de Restauration. Parallèlement, la LPO a proposé, le 22 février 2008, le bilan final du Plan National de Restauration. Ce bilan a fait l'objet d'une présentation commentée lors de la réunion du comité de pilotage nationale le 15 mars 2007. Ce bilan, à la date de rédaction du présent rapport, était en cours d'évaluation par le MEEDDAT, la DIREN Aquitaine, coordinatrice et le bureau d'études GERA. La réécriture du nouveau Plan National de Restauration devrait donc intervenir courant 2008/2009. Il n'en reste pas moins que les données nécessaires ont été collectées et que la synthèse des actions, indispensable à la réécriture définitive du PNR, a été réalisée.

Il importe également d'intégrer que la rédaction du nouveau Plan National de Restauration devra respecter les étapes suivantes :

- proposition par la DIREN Aquitaine coordinatrice et le MEEDDAT d'un cahier des charges de rédaction au comité de pilotage ;
- validation du cahier des charges par le comité de pilotage, après d'éventuelles modifications ou compléments ;
- rédaction du plan par le rédacteur désigné, avec le concours éventuel du comité de lecture ;
- étude de la première version du plan par le comité de pilotage et tous les partenaires concernés, notamment les représentants des autres ministères. Après intégration des modifications éventuellement souhaitées par les différents partenaires, le comité de pilotage valide une deuxième version ;
- envoi de la seconde version du plan par le MEEDDAT aux autres ministères concernés pour une consultation interministérielle et éventuellement amendement en fonction des remarques émises (version 3) ;



- présentation de la troisième version du plan à la commission concernée du Conseil National de Protection de la Nature (commission de la faune et de ses habitats) pour avis et éventuellement amendement en fonction des remarques des membres de la commission (version 4) ;
- approbation et diffusion du plan par le MEEDDAT.

Dans l'attente des consignes du MEEDDAT, nous avons dressé un premier récapitulatif des actions qui seront proposées dans le prochain Plan National de Restauration et qui probablement seront retenues.

Les résultats du programme LIFE, mais également des opérations mises en œuvre sur les programmes en faveur des Vautours fauve et moine ainsi que les programmes de recherche ANR et DIVA 2, confortent l'intérêt de la construction et l'édification d'un réseau cohérent de placettes d'alimentation. Aussi la pérennité, la construction et le fonctionnement du réseau de placettes d'alimentation figureront comme des actions prioritaires du prochain Plan National de Restauration. Le confortement de ce réseau de placettes d'alimentation apparaît primordial dans le Sud-est de la France mais également, désormais, dans le Pyrénées.

En effet, alors que nous constatons un accroissement continu des populations de Vautours fauves dans les Pyrénées depuis 14 ans, en 2007 nous enregistrons pour la première fois une baisse de près de 10% des effectifs nicheurs des Vautours fauves des Pyrénées françaises. Ce phénomène marquant est nouveau et l'origine est à rechercher en Espagne. La situation la plus alarmante provient d'Aragon qui hébergeait plus de 5 000 couples de Vautours fauves. Suite à l'amendement de la Décision 2003/322/CE, de nombreuses aires d'alimentation (muladares) ont été fermées. Des 203 « muladares » officiellement recensés en 2000, n'en subsistent plus que 26 en 2008. Cette population de Vautours fauves aragonais (plus de 20 000 individus) nécessite qu'elle dispose de 10 tonnes de produits carnés par jour soit 4 000 tonnes par an pour satisfaire à ses besoins énergétiques. Dans les « muladares » subsistant en 2007, ont été disposés seulement 1,2 t/jour (450t/an) soit à peine plus de 10% de leurs besoins alimentaires. Dans le même temps, l'entreprise officielle d'équarrissage qui a l'exclusivité de ces collectes (pour brûler les cadavres à Zaragosse) a enlevé 70 000 tonnes en 2007 sur un total de 80 000 tonnes de résidus animaux produits par cette province.

Il devient donc nécessaire de mettre en œuvre un réseau de placettes d'alimentation sur le versant nord des Pyrénées et ceci afin de préserver l'état des populations françaises de vautours toutes espèces confondues. Toutefois, il s'agira de privilégier exclusivement les placettes « éleveurs » et non les charniers lourds. Le dispositif de placettes d'alimentation « éleveurs » s'est avéré très profitable et positif, non seulement pour permettre l'accès aléatoire aux ressources trophiques des régions, mais également pour faciliter les relations bergers/vautours. Les placettes d'alimentation doivent être étendues et encouragées, en privilégiant l'adhésion des élevages conduits de façon extensive et traditionnelle.

Il s'agira donc de renforcer et de pérenniser le réseau de placettes dans le Sud-est et de favoriser son extension dans les vallées pyrénéennes où les bergers reconnaissent depuis toujours le rôle des vautours comme équarrisseurs naturels.

Toutefois, l'évolution des réglementations nationales et européennes liées notamment aux politiques d'éradication des Encéphalites Spongiformes Transmissibles mais également d'adhésion au marché intra et extracommunautaire continue de faire planer des interrogations sur la pérennité de ce système de placettes « éleveurs » original.

Aussi, face à ces différentes contraintes réglementaires, vétérinaires et de normalisation, pour intégrer, notamment, des marchés intra et extracommunautaires, nous prévoyons de poursuivre nos négociations afin que les vautours disposent des ressources produites localement. En effet, il faut comprendre que ces contraintes s'imposent aux éleveurs et ne leur permettent pas toujours de mettre les cadavres des animaux morts en exploitation à la disposition des vautours. De façon plus générale, outre le rôle primordial des vautours dans



les écosystèmes empruntés par les ongulés domestiques et sauvages, les effectifs actuels de vautours en France restent trop modestes et une augmentation de leurs populations n'est envisageable que par une optimisation de l'accessibilité des ressources alimentaires produites dans chacune des régions endémiques de présence de ces oiseaux.

Les données qui régissent l'équarrissage naturel méritent d'être intégrées pour mieux comprendre leurs interactions, générer des scénarios de gestion permettant de mieux anticiper l'évolution de cet « équarrissage naturel » et fournir une aide à la décision pour favoriser sa résilience face aux changements réguliers des contextes socioéconomiques et réglementaires. C'est dans ce but qu'un financement a été obtenu dans le cadre d'un nouveau programme DIVA (2007-2010). Conjointement conduit par F. Sarrazin (Institut Pierre et Marie Curie), S. Bobbé (INRA), C. Bessa Gomes (UMR7625) et F. Buronfosse-Roques (CNITV), ce programme portera sur une modélisation s'intéressant aux motivations et décisions des acteurs impliqués et face aux changements des pratiques, à la formalisation des réponses des populations animales concernées. Cette approche pluridisciplinaire vise à la création et l'utilisation, en gestion réelle, d'un outil de simulation et d'aide à la décision, en l'occurrence un modèle multi-agents, formalisant les dynamiques possibles de ce système d'équarrissage par les rapaces nécrophages.

Dans cette même dynamique, un financement ANR a également été obtenu pour la même période (2007-2010) pour étudier plus finement les stratégies de prospections alimentaires chez les vautours. Ce projet vise à étudier comment certains processus comportementaux à l'échelle individuelle peuvent entraîner des processus à l'échelle des populations. Il s'agira de s'intéresser plus particulièrement à l'impact des comportements de prospection alimentaire sur la capacité de charognards strictes à répondre à la disponibilité spatio-temporelle de leurs ressources, et donc sur leur dynamique de population.

Par ailleurs, outre la poursuite des actions qui s'inscrivent désormais comme des opérations de routine :

- ⇒ Suivi étroit de la population française de Vautours percnoptères,
- ⇒ Prospection et comptage ;
- ⇒ Limitation des menaces ;
- ⇒ Restauration des habitats,
- ⇒ Promotion et redéploiement du pastoralisme ;
- ⇒ Recrutement de nouveaux éleveurs pour le ravitaillement des placettes d'alimentation ;
- ⇒ Sensibilisation et communication,
- ⇒ Mise en réseau des informations et coordination...

... et compte tenu de la recrudescence des cas d'intoxications des Vautours percnoptères en Europe -dans certaines provinces de l'Espagne notamment- et des risques de contamination, il devient urgent de consolider le réseau de surveillance national et de l'étendre, dans une moindre mesure, au niveau européen. Citons, à titre d'exemple, en Espagne, les Bardenas Reales, 50 000 hectares de steppes au sud de la Navarre, déclarées comme Parc Naturel en 1955 et Réserve de Biosphère en 2000, qui ont perdu leur population de Vautours percnoptères, qui figurait comme l'une des plus dense d'Europe. En 1989 on y comptait 56 territoires occupés. De 1989 à 2007 au moins 34 Vautours percnoptères ont été trouvés morts, empoisonnés par des organophosphorés, près de leur aire ou de leur dortoir. Des jeunes vautours, des milans royaux, des renards ont également été victimes des ces empoisonnements volontaires.

Les plans de surveillance qui seront envisagés prendront en compte les contaminants majeurs de l'environnement (métaux, organochlorés...), et les impératifs de lutte contre les poisons. Ces plans doivent permettre de répondre à des questions précises (il ne s'agit pas de chercher pour chercher). Ils doivent pouvoir aboutir à l'obtention de résultats



comparables entre eux de manière à mieux discerner les impacts des contaminants sur les individus ou les populations de Vautours percnoptères. Trouver un contaminant ne signifie pas que ce contaminant ait un impact sur les vautours : c'est la comparaison des différents résultats et des états des animaux qui permet d'évaluer un impact possible.

Cette démarche doit permettre lors de la présence avérée de toxique de relativiser le risque représenté par tel ou tel composant ou bien au contraire de permettre de cibler des surveillances sur des études spécifiques.

Il est regrettable, que jusqu'à présent le suivi des contaminants soit effectué dans des zones limitées et à partir de projets individuels. Cette vision du problème est très parcellaire et ne permet pas de cerner les origines des contaminants sur des oiseaux qui se déplacent dans des pays où la législation, les usages et les modes de suivi sont différents. De plus, ces plans de surveillance coordonnés permettraient des actions de police plus efficaces lors du constat d'utilisation de produits illicites. Ces impératifs de vigilance vétérinaire imposeront :

- ⇒ d'envisager des études pour définir quelles molécules ou quels produits doivent être recherchés en priorité ;
- ⇒ d'harmoniser les protocoles et les techniques de recherche etc. ;
- ⇒ d'engager des études pour élucider l'origine de la baisse de productivité des couples de Vautours percnoptères ;
- ⇒ d'engager des études pour évaluer les conséquences des problèmes de consanguinité dans les Balkans (Bulgarie),
- ⇒ d'étudier les conséquences de la variole aviaire (Avian Pox) sur les Vautours percnoptère en Bulgarie et d'en évaluer les risques en France.

Par ailleurs, lors du dernier séminaire, organisé dans le cadre de ce LIFE, le 31 janvier et 1^{er} février 2008, un bilan international a démontré que la situation positive du Vautour percnoptère en France, est hélas exceptionnelle. Dans tous les pays d'Europe, ce petit vautour accuse des régressions catastrophiques dépassant parfois 70% en seulement quelques années, avec des extinctions déjà notées dans de nombreux pays. Les Balkans sont particulièrement touchés et la population grecque est actuellement en chute libre ! C'est dans ce contexte que la France a proposé sa participation à la mise en œuvre d'un plan d'actions international et que nous avons communiqué, le 15 février 2008, une liste d'actions à programmer :

- ⇒ Mise en place de plans de surveillance et de vigilance vétérinaire et toxicologique ;
- ⇒ Opérations de suivis et de monitoring. A partir des paramètres vitaux des populations de Vautours percnoptères, il s'agirait d'engager des suivis annuels coordonnés, de poursuivre et d'étendre les opérations de baguage des populations. Ces suivis permettront, entre autres :
 - d'actualiser les estimations de populations,
 - de mieux apprécier la dynamique et les modalités d'utilisation de l'espace des populations de Vautours percnoptères,
 - de démarrer des analyses de viabilité des populations,...
- ⇒ Opérations de suivis de la migration (balise Argos, émetteur GPS, analyse isotopique) afin de mieux apprécier les zones de migration et d'hivernage, pour la voie occidentale (p. ex. suivi satellite des oiseaux de France et d'Espagne) et surtout pour la voie orientale (suivi satellite des oiseaux d'Europe de l'Est et d'Asie Centrale), mais également d'identifier les zones à risque ;
- ⇒ Etablissement d'une veille juridique et réglementaire (*task force*) avec la mise en cohérence des actions de lobbying. L'objet de cette *task force* serait de prévenir mais



- également de concentrer et d'harmoniser nos efforts pour influencer sur les politiques de prises en compte de la biodiversité et en particulier des rapaces (p. ex. équarrissage naturel, vigilance toxicologique, aménagement du territoire) ;
- ⇒ Extension au niveau européen du dispositif de placettes d'alimentation établi avec la collaboration du monde de l'élevage et ceci en l'adaptant aux particularités des différents pays et régions ;
 - ⇒ Développement de stratégies coordonnées afin d'assurer aux vautours une plus grande accessibilité et disponibilité des ressources trophiques produites localement. Cette nécessité implique également des actions de promotion et de soutien du pastoralisme extensif ;
 - ⇒ Mise en place de moyens de lutte contre les dérangements, dénichages, le trafic, le braconnage notamment dans les pays de l'Est (Balkans, Turquie, et même Italie). Une étude sur le commerce informel de cette espèce en Europe nous permettrait de mettre en place des actions conjointes de lutte.
 - ⇒ Soutien des actions de conservation ex-situ (projet de Guido Ceccolini et Anna Cenerini en Italie, etc.) à l'occasion du Programme d'Élevage Européen (EEP – des Zoos européens concernés tel que celui de Pierre Gay en France) afin de favoriser la reproduction en captivité à partir d'un pool de géniteurs captifs.

Pour conclure nous proposons, ci-après, un récapitulatif des actions qui devraient-être programmées à l'occasion de la rédaction du prochain Plan National de Restauration.



Tableau 1 : Récapitulatif des actions programmées prévues pour le prochain Plan National de Restauration

Programmation	Actions 2008-2012
Coordination	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mise en œuvre des volets techniques du Plan National de Restauration ; ⇒ Planification des actions et organisation des opérations de suivi, de marquage et de soutien alimentaire ; ⇒ Renforcement et accompagnement du réseau de suivi ; ⇒ Veille juridique et réglementaire ; ⇒ Traitement, analyse des données recueillies ; ⇒ Identification des zones à enjeux prioritaires ; ⇒ Rédaction des synthèses annuelles ; ⇒ Liens transversaux avec les autres volets du programme. 	
1 - Favoriser l'installation de nouveaux couples nicheurs dans la population française	
<i>Création d'un réseau d'aires de nourrissage</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuivre et étendre les efforts destinés à la création d'un réseau de placettes d'alimentation dans le Sud-est de la France ; ⇒ Assurer un soutien alimentaire à la population de V. percnoptères du nord des Pyrénées, par la création de placettes d'alimentation, et ceci afin d'assurer la pérennité de la population et de consolider le récent continuum géographique des populations pyrénéennes et du Sud-est de la France.
2 - Améliorer le suivi de l'ensemble de la population	
<i>Assurer un suivi étroit de la population provençale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser un suivi de l'ensemble des sites de reproduction du Sud-est de la France avec la participation des structures du réseau « percnoptère Sud-est »
<i>Assurer un suivi étroit de la population pyrénéenne</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser un suivi de l'ensemble des sites de reproduction du versant nord des Pyrénées avec la participation des structures du réseau « percnoptère Pyrénées » ; ⇒ Réaliser un suivi de fréquentation des deux dortoirs connus en France ; ⇒ Assurer la pérennité des dortoirs (ressource alimentaire/ dérangements, vigilance poison ...) ; ⇒ Rechercher d'éventuels nouveaux dortoirs ; ⇒ Suivi des oiseaux marqués sur les dortoirs connus.
<i>Conforter et animer le réseau d'observateurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuivre les opérations de suivi et de comptage ; ⇒ Conforter le réseau d'observation et renforcer les opérations de suivi sur les territoires perturbés et où des échecs de reproduction ont été constatés ; ⇒ Prospection et suivi des territoires historiques et effectifs de présence du V. percnoptère
<i>Opérations de baguage et de contrôle - Prélèvements</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etude des paramètres démographiques et de la dynamique de population ; ⇒ Obtention d'informations sur la dispersion territoriale, les échanges entre populations ⇒ Obtention d'informations complémentaires (philopatrie, fidélité des couples, âge de première reproduction, régime alimentaire...) ; ⇒ Mettre en place une banque de données sanguines dans l'objectif, à terme, d'analyses toxicologiques, génétiques, isotopiques.
<i>Réalisation d'une base de données commune</i>	<p>Finalisation de la base de données commune, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Stocker l'ensemble des informations collectées sur les fiches standardisées (suivi technique et scientifique, activités anthropiques, perturbations, statut conservatoire,...) ; ⇒ Disposer d'un outil de synthèse et d'analyse accessible à un plus grand nombre ; ⇒ Disposer d'un outil d'aide à la décision.
3 - Etablir un bilan des connaissances et des principaux facteurs de dérangement et de mortalité	
<i>Anticiper les risques de dérangement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Campagnes de prospection et de sensibilisation ; ⇒ Poursuite de l'évaluation des effets des activités anthropiques sur les comportements des Vautours percnoptères (plus particulièrement dans leur territoire vital) ⇒ Développement des dispositifs automatisés de suivi (Appareils numériques - caméras/photos) ⇒ Coordination, analyse des données et préconisation des mesures conservatoires. ⇒ Définition de zones de sensibilité et de zones d'exclusion.



<i>Inventorier les causes de mortalité et analyser les oiseaux morts et les restes de nourriture récupérés au nid</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Renforcement du réseau de vigilance vétérinaire et toxicologique ; ⇒ Mise en place de plans européens de surveillance vétérinaire et toxicologique ; ⇒ Poursuite des prélèvements de reliefs alimentaires dans les aires de nidification.
4 - Développement d'un programme de reproduction en captivité pour renforcer la population méditerranéenne.	
<i>Récupération d'oiseaux pour l'élevage</i>	⇒ Soutien et contribution à la mise en œuvre d'un Programme d'Élevage Européen dans le cadre du réseau EAZA (Association Européenne des parcs Zoologiques et des Aquariums).
5 - Favoriser le développement des pratiques traditionnelles de pastoralisme extensif sur tous les territoires actuels et potentiels de l'espèce.	
<i>Etablir une concertation et un partenariat avec les éleveurs et les gestionnaires du territoire pour restaurer une activité pastorale extensive et naturelle (mesures contractuelles)</i>	⇒ Poursuivre les opérations de revitalisation pastorale et de redéploiement des troupeaux. Ces opérations devront être intégrées, notamment dans les MAE qui participent de façon notable à la mise en œuvre des plans de restauration en faveur d'espèces protégées.
6 - Favoriser la mise en place de mesures conservatoires de l'habitat	
<i>Favoriser au niveau local l'animation auprès des décideurs locaux pour la mise en place de mesures conservatoires de l'habitat (Arrêtés de biotope, Réserves volontaires et particulièrement, ZPS, dans la perspective d'un projet LIFE élargi aux zones non encore éligibles)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer le principe de définition de zones de sensibilité et au besoin de zones d'exclusion ; ⇒ Poursuivre les efforts engagés pour préserver l'efficacité de mesures de protection des espaces (PN, RN, APPB,...).
7 - Développer un plan de communication et de formation	
<i>Action de communication et de sensibilisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Exploitation scientifique des informations et connaissances. ⇒ Vulgarisation scientifique auprès des divers publics ; ⇒ Echanges internationaux ; ⇒ Compléter l'historisation des données et analyse statistique multivariée ; ⇒ Rédaction de synthèses et articles... ⇒ Participation aux colloques ; ⇒ Animation et conférences.
8 - Renforcer et développer les études et la recherche	
<i>Etude des domaines vitaux</i>	⇒ Connaissance de l'utilisation spatio-temporelle des différents types d'habitats et plus particulièrement des zones de recherche alimentaire en ayant recours à l'équipement d'individus à l'aide balises GPS et l'emploi d'une platine électronique de réception des informations émises et un système de traitement et de stockage des données.
<i>Développer de nouveaux axes de recherche (analyse de viabilité des populations)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etude d'évaluation de la pérennité de l'équarrissage naturel dans un contexte socioéconomiques, réglementaire évolutif ; ⇒ Etude sur les stratégies de prospection alimentaires chez les vautours.
9 - Développer un réseau international	
<i>Développer des programmes scientifiques avec les partenaires européens pour étudier les parcours migratoires et les zones d'hivernage de l'espèce</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Identifier les trajets migratoires et les zones d'hivernage de l'espèce ; ⇒ Détermination et évaluation des menaces et zones à risque. Pour ce faire des juvéniles seront équipés de balises et feront l'objet d'un suivi lors de leurs parcours migratoire. Il s'agira d'un travail de coopération internationale avec les acteurs menant des opérations analogues (Espagne, Italie, Balkans ...).
<i>Création d'un réseau international de spécialistes du Vautour percnoptère pour sensibiliser les populations locales et contribuer au suivi et à la conservation de l'espèce</i>	⇒ Mise en place d'un Plan d'Actions International

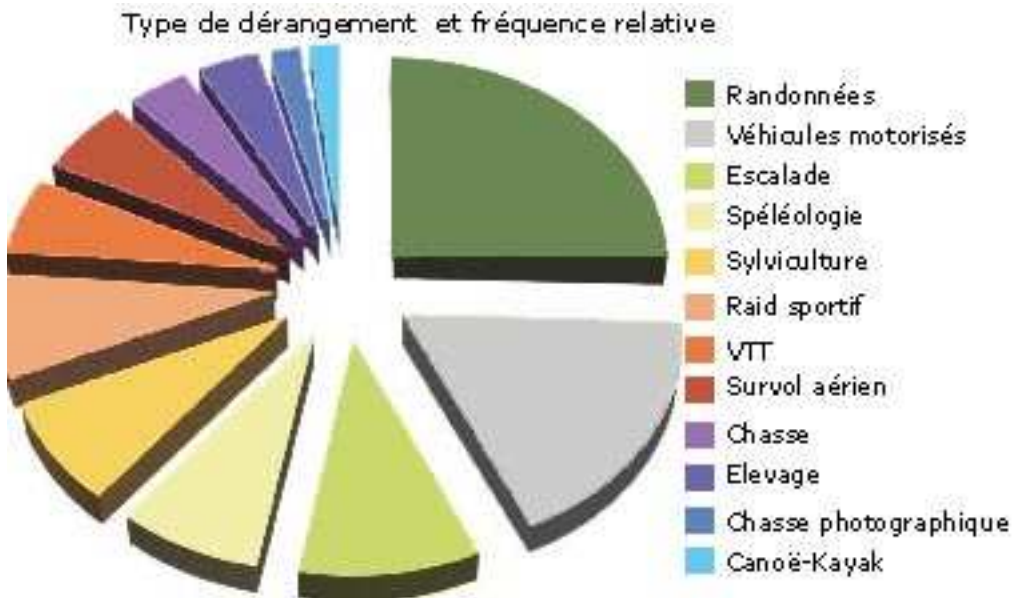
Par ailleurs, la LPO coordinateur national du Plan National de Restauration poursuivra son travail d'animation et de coordination. Elle prévoit également de poursuivre la publication annuelle de 2 numéros des bulletins d'information « Percnoptère Infos » et d'actualiser



régulièrement le site Internet consacré au réseau du Vautour percnoptère <http://percnoptere.lpo.fr>.

2.2 Perspectives des opérateurs locaux

2.2.1 Limitation des menaces



Le patrimoine naturel des territoires de présence endémique du Vautour percnoptère participe pour une large place à l'attractivité des régions concernées (Régions et départements). Les actions de prévention des menaces engagées par les opérateurs ont attesté de la multiplicité des activités qui s'exercent sur les territoires de présence du Vautour percnoptère. Ces territoires doivent satisfaire des fonctions diversifiées avec des activités en recrudescence qui sont principalement récréatives. Aussi, afin de prévenir les risques de dérangement et de préserver la quiétude des aires de reproduction, les opérateurs ont engagé et poursuivront les opérations de sensibilisation, d'information et de concertation. La plupart de ces opérations ont abouti à des accords consensuels en faveur du Vautour percnoptère. Il apparaît que les différentes possibilités de classement des espaces naturels (ZPS, APPB, RN, RNB,...) offrent de plus grandes facilités, aux opérateurs du LIFE, pour intégrer la protection de la nature et du Vautour percnoptère dans la fonction sociale des espaces concernés. Ces classements constituent également des garanties de maîtrise de l'évolution des espaces et de la pérennité des actions conduites par les opérateurs.

De plus, afin de limiter les risques d'électrocution et de percussion avec le réseau électrique des Vautours percnoptères en estivage, les opérateurs du LIFE ont réalisé un inventaire détaillé de ces équipements, dès 2004 sur la plupart des sites du LIFE. Ils ont inventoriés 911 pylônes/poteaux jugés dangereux et 447 pylônes/poteaux considérés très dangereux.

Parallèlement, après plusieurs années de négociation avec EDF et RTE, un groupe de travail intitulé Comité National Avifaune (CNA) a été créé. Il est constitué par EDF (Electricité de France), RTE (Réseau de Transport d'Electricité), FNE (France Nature Environnement dont le CORA) et la LPO. Il a été formalisé par une convention le 04 février 2004, qui prononce l'engagement des parties contractantes de coopérer ensemble pour réduire les impacts du



réseau électrique sur l'avifaune. Ce CNA offre aux opérateurs locaux un cadre important pour assurer la sécurisation des installations jugées dangereuses. Il apparaît que la sécurisation du réseau électrique sur les zones d'intervention du LIFE N° LIFE03NAT/F/000103 nécessite que les opérateurs assurent une veille de chaque instant et des entretiens réguliers avec le groupe EDF. Dans cette démarche, ils ont pu convenir de neutralisation ou à défaut d'une planification des opérations à engager.

Ainsi, le CORA a l'assurance que les travaux de neutralisations seront bien réalisés annuellement sur la base d'un budget de 70 000 euros par an. De même, dans le courant de l'année 2008, différentes interventions sont envisagées :

- ⇒ définition d'un plan de neutralisation des lignes électriques qualifiées les plus dangereuses dans les études cartographiques réalisées dans le cadre de la convention EDF/CORA et dans le cadre de l'étude A.5 « Identification des câbles dangereux » - échéance : printemps/été 2008 ;
- ⇒ réalisation des premières neutralisations par EDF Drôme-Ardèche - échéance : automne/hiver 2008.

La LPO Aude a convenu d'une convention de partenariat avec le groupe ERD Méditerranée qui s'appuie sur la charte de partenariat pour la protection de l'avifaune de la région méditerranéenne. Les engagements actés dans cette charte permettent notamment de :

- ⇒ déterminer les supports et les lignes présentant des risques pour l'avifaune ;
- ⇒ croiser les inventaires des lignes dangereuses avec les projets de sécurisation des réseaux haute tension aérienne afin d'intégrer au mieux la composante avifaune ;
- ⇒ hiérarchiser et programmer les travaux de neutralisation des « points noirs » pour l'avifaune ;

La signature de cette convention est programmée dans le courant de l'année 2008 et les premiers aménagements du réseau électrique aérien devraient intervenir au cours de cette même année. Une rencontre sur le terrain avec le groupe EDF de la Vallée de l'Aude a permis, d'ailleurs, de hiérarchiser les priorités d'intervention sur le Plateau de Sault.

Le PNR du Luberon, quant à lui, a convenu, avec les instances régionales et locales d'ERDF Marseille-Provence et Avignon grand delta, de l'actualisation des engagements d'ERDF initialement basés sur une l'étude de diagnostic entreprise en 1994. Ainsi, il a été convenu, que la LPO PACA procèdera, en 2008, à une actualisation des équipements à sécuriser prioritairement dans l'emprise du PNR du Luberon. Cette étude permettra de convenir de la programmation et de la budgétisation annuelle des opérations de sécurisation du réseau électrique. D'ores et déjà, ERDF s'est engagé à provisionner une somme de 10 000,00 € pour l'année 2008, afin d'engager une première phase de travaux de neutralisation d'ouvrages.

Les travaux engagés par le CEEP sur le site n° 5 « Crau et Marais » permettent de conclure que les secteurs primordiaux (placettes d'alimentation) fréquentés par le Vautour percnoptère semblent à l'écart des risques d'électrocution ou de collision avec le réseau électrique aérien. EDF et le CEEP entretiennent des échanges réguliers pour assurer la sécurisation du réseau électrique dès qu'un danger est pressenti. En effet, le CEEP demande des neutralisations prioritaires chaque fois que la mortalité d'un rapace est constatée sous un pylône identifié. Bien que le risque d'électrocution ou de percussion avec le réseau électrique soit considéré comme relativement faible dans le cas du Vautour percnoptère, en partie à cause de sa rareté, d'autres espèces fréquentant les placettes du site « Crau et Marais » sont plus vulnérables. C'est en particulier le cas du Milan noir et du Milan royal, dont les données de suivi ont montré qu'ils sont les deux rapaces nécrophages les plus souvent contactés sur le réseau de placettes d'alimentation.



De même, si des équipements potentiellement dangereux jouxtent un emplacement pressenti pour la construction d'une nouvelle placette, le CEEP conviendra avec EDF de neutraliser ces équipements en priorité.

Par ailleurs, des analyses vétérinaires ont été réalisées par le Centre National d'Informations Toxicologiques Vétérinaires (CNITV), dès la découverte de Vautours percnoptères et d'oiseaux morts dans les zones d'interventions du LIFE. Ainsi, durant les 5 années du programme LIFE 10 cadavres d'oiseaux (dont 1 fragment) dont 4 de Vautours percnoptères ont été autopsiés et analysés. La récupération systématique des cadavres et des œufs, la réalisation d'autopsies et de prélèvements et la soumission, lorsque c'est possible, à des analyses toxicologiques, ont montré au cours du LIFE tout l'intérêt de la démarche. Chaque partenaire du LIFE a pu ainsi se rendre compte de l'importance de ce suivi des mortalités dans le cadre d'un suivi global de la population. La phase d'autopsie permet de s'orienter éventuellement vers des causes toxiques, traumatiques ou infectieuses et elle peut être envisagée à coût restreint. Les recherches toxicologiques peuvent être ciblées au plus juste ou être réalisées dans le cadre de screening.

En ce qui concerne les suivis toxicologiques envisageables pour cette espèce dans l'avenir, plusieurs propositions peuvent être faites, issues de différents constats :

- ⇒ Il n'est pas envisageable de se passer du suivi des intoxications, ni faire abstraction des contaminations dont on ne maîtrise pas les impacts réels sur les populations ;
- ⇒ il est impératif de poursuivre ces suivis toxicologiques de manière à avoir une idée juste de l'évolution des menaces, ne pas laisser le champ libre à d'éventuels agissements criminels et responsabiliser les gestionnaires de sites et le public face à l'usage de produits toxiques aboutissant à des contaminations ;
- ⇒ les recherches de toxiques (pouvant être à l'origine d'intoxications ou de simples contaminations) sont coûteuses et ne peuvent pas être faites et prises en charge en l'état par chaque intervenant sur chaque programme de restauration ;
- ⇒ les radiographies et les autopsies permettent un premier tri des cadavres en écartant des recherches de toxiques mortels, les animaux accidentés, tirés ou en état physiologique très dégradé (suspicion de pathologie) ;
- ⇒ on ne peut pas poursuivre de la même manière le suivi des contaminations et celui des intoxications : chacun doit suivre un protocole adapté, conforme à ce que l'on souhaite mettre en évidence (la cause de la mort, les raisons d'une baisse de fertilité, un reflet des résidus présents dans les carcasses mises à disposition sur les placettes...) ;
- ⇒ il est regrettable que le suivi des contaminants soit effectué dans des zones limitées et à partir de projets individuels puisque la vision du problème est très parcellaire et ne permet pas de cerner les origines des contaminants sur des oiseaux qui se déplacent dans des pays où la législation, les usages et les modes de suivi sont différents. De plus, trouver un contaminant ne veut pas dire que cette présence ait un impact : c'est la comparaison des différents résultats et des états des animaux qui permet d'évaluer un impact possible.

Le CNITV propose qu'à l'avenir les recherches soient séparées selon que l'objectif est l'identification des causes de la mort ou la recherche de contaminants. Dans cette éventualité, chaque partenaire prendrait en charge les autopsies et les analyses toxicologiques ciblées afin de mettre en évidence d'éventuelles causes de mortalité. Ainsi, les menaces d'intoxication seraient gérées au même titre que l'ensemble des autres menaces qui pèsent sur un territoire.

Pour le suivi des contaminations, une concertation interrégionale, nationale voire internationale doit être conduite pour mettre en place des plans de surveillance sur des contaminants majeurs de l'environnement (métaux, organochlorés, modificateurs endocriniens...), susceptibles de perturber les évolutions des populations. Cette concertation doit aboutir à des projets qui :



- permettent de répondre à des questions précises selon un protocole validé avant la mise en place des prélèvements,
- aboutissent à l'obtention de résultats comparables entre eux de manière à ne pas associer systématiquement la présence de contaminant à un impact sur les individus ou les populations.

Ces plans de surveillance doivent permettre, en cas de présence de toxique, soit de relativiser le risque représenté par ce composant, soit au contraire permettre de cibler des surveillances dans des études spécifiques.

La LPO a proposé le développement de plans de vigilance « poisons » à l'occasion du plan d'actions international en cours de rédaction.

Par ailleurs, des discussions sont en cours avec chaque opérateur du programme LIFE pour poursuivre les autopsies et les analyses toxicologiques ciblées à l'issue du programme.

Une réunion regroupant des horizons plus larges doit être réalisée dans les prochains mois, à la demande de la LPO, pour coordonner au niveau national les suivis toxicologiques.

D'autre part, le CNITV envisage le développement de différents projets de suivis toxicologiques dans lesquels les différents opérateurs du LIFE pourraient trouver leur place (suivis des contaminations des rapaces par les organochlorés, par le plomb, suivis des intoxications de la faune sauvage au niveau des parcs naturels...). Par ailleurs, il serait souhaitable de réfléchir au développement de suivis bactériologiques et virologiques.

Pour finir et plus spécifiquement, le CORA envisage de poursuivre après le LIFE, l'ensemble du travail de vigilance et de limitation des menaces qui d'ailleurs constitue une de ses missions privilégiée et quotidienne avec le développement de programmes locaux de conservation. Ainsi :

- ⇒ Pour le site de Baravon qui cumule plusieurs statuts de conservation (ZPS, APPB, Réserve Biologique Domaniale) et plusieurs gestionnaires et acteurs (SGGA, ONF, ONCFS), la pérennité des actions semble assurée. Toutefois, les échecs successifs de reproduction sur ce site laissent supposer de l'existence probable de nuisances. Dans cette configuration et selon les besoins pressentis, le CORA envisagera avec ses partenaires l'élaboration d'un plan d'actions de suivi et de surveillance du site. Ce plan d'actions interviendra dans le cadre des missions régaliennes des agents des différentes structures partenaires.
- ⇒ Pour les Gorges de l'Ardèche, la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche est incluse dans la ZPS de « Basse-Ardèche » et les différentes actions conduites par l'organisme gestionnaire (SGGA : fonctionnement des 3 placettes, suivis des oiseaux, convention escalade, surveillance régaliennne...) laissent présager de la quiétude et de l'attractivité du site pour le Vautour percnoptère et ceci même après le LIFE.
- ⇒ Pour le site Natura 2000 (Moyenne vallée de l'Ardèche), le CORA a fait les propositions suivantes au bureau d'études chargé de la rédaction du document d'objectifs, afin de réduire les risques de nuisance :
 - Restauration de la quiétude et de l'attractivité du site par une gestion concertée des activités humaines (escalade, spéléologie, randonnée, balade et véhicules motorisés),
 - Programme de sensibilisation afin de modifier les comportements des visiteurs sur les sites,
 - Réduction des risques de mortalité de l'avifaune par la quantification, la qualification et la cartographie des lignes électriques présumées dangereuses pour l'avifaune et définition, avec EDF, d'un plan de neutralisation du réseau électrique,
 - Si nécessaire favoriser l'utilisation de produits non toxique dans le cadre des traitements anti-parasitaires du cheptel.
- ⇒ Pour les Gorges du Chassezac, le Conseil Général de l'Ardèche s'est engagé dans une politique de gestion de ce site dont l'objectif est de favoriser la biodiversité en



menant une politique de concertation avec l'ensemble des acteurs. Un suivi des rapaces patrimoniaux a été proposé de 2008 à 2010 visant en particulier l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère. Parallèlement un plan de gestion de l'escalade est en cours. Des mesures de conservation telles que la construction de placettes d'alimentation ont été abordées parmi les mesures envisageables sur ce site.



Tableau 2 : Estimation financière pour assurer les opérations de limitation des menaces sur le Site n°1 « Ardèche méridionale »

BUDGET PREVISIONNEL 2008-2010 (€)					FINANCEMENT PREVISIONNEL (€)					
Action	2008	2009	2010	TOTAL	Conseil régional Rhône-Alpes	DIREN Rhône-Alpes	Natura 2000	Conseil Général 07	MEEDDAT	Autres
Limitation des menaces	4 580	4 680	4 780	14 040	6 280,62	7 152,25	0	0	607,13	0

La LPO Aude relève, quant à elle, que sur le site n°2 « Basses Corbières », les opérations de suivis et de surveillance n'ont pas révélé d'importantes sources de dérangements anthropiques aux abords du site de reproduction de Bugarach. Seul l'ancien site de nidification sur le secteur de Mazuby semble présenter quelques menaces importantes (cf. Annexes électroniques de la synthèse technique finale : Actions A1ication). Aussi, la LPO restera particulièrement vigilante afin d'éviter tout risque si une installation du couple de Vautours percnoptères sur ce site venait à se produire dans les années à venir.

Le Parc Naturel Régional du Luberon, sur le site n°4 « Luberon » profite des actions qu'il a engagé, il y a plusieurs années. Il a anticipé la problématique des perturbations d'origine anthropique qui porte notamment sur les différentes formes de loisirs de plein air, tels que l'escalade, la pratique du vol libre ou motorisé et la chasse photographique (pratiques réglementées par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de 1990 sur l'ensemble des zones rupestres du Parc où nichent les grands rapaces, soit environ 17 000 ha). La limitation des risques du réseau électrique pour l'avifaune a été abordée dès 1994 à l'occasion d'une première convention avec EDF renouvelée en 2008.

Par ailleurs, la randonnée sous toutes ses formes est également très contrôlée, grâce à l'implication du PNR du Luberon dans l'élaboration de plans départementaux des itinéraires (PDIPR) mis en œuvre par le Conseil Général.

Comme il s'y est engagé à travers les documents d'objectifs du réseau Natura 2000, le Parc Naturel Régional du Luberon restera attentif pour prévenir et empêcher les menaces préjudiciables aux rapaces nicheurs, en particulier, au Vautour percnoptère.

Le site n°5 « Crau et Marais » constitue essentiellement un site d'alimentation du Vautour percnoptère. Il n'a donc pas fait l'objet des Actions A1 « Inventaires des menaces » concentrées exclusivement sur les aires de nidification de l'espèce. En outre, les seules sources de menaces potentielles et probables, dans l'emprise du site, correspondent au réseau de lignes électriques. Les résultats des Actions A5 « Identification des lignes électriques dangereuses » permettent au CEEP de disposer de tous les éléments d'information pour faire face et prévenir d'éventuels risques.

Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon envisage la poursuite de ses actions et la limitation des menaces en entretenant les relations qu'il entretient avec les différents acteurs locaux mais également, au besoin, en ayant recours aux agents assermentés du Conseil Général du Gard.



2.2.2 Pérennité, renforcement et fonctionnement des placettes d'alimentation

Comme indiqué précédemment, afin d'assurer la pérennité du réseau de placettes et de déployer de nouvelles aires dans le Sud-est de la France mais également dans les Pyrénées, la LPO envisage d'inscrire l'édification du réseau de placettes individuelles « éleveurs » comme une priorité du prochain Plan National de Restauration. Cette précaution permettra également d'offrir de plus grandes possibilités aux opérateurs locaux pour assurer l'équilibre budgétaire de leurs opérations. En effet, ils pourront ainsi inscrire leurs projets dans des programmes de développement local et profiter des aides pour la mise en place d'actions d'assistance technique (projets de type Leader, FEADER). A ce titre, rappelons que ces programmes ambitionnent de soutenir les objectifs inscrits dans la politique française de développement rural et d'intérêt européen. De même, les opérateurs auront la vigilance d'inscrire la construction et le fonctionnement des placettes d'alimentation de façon intelligible dans les documents d'objectifs des périmètres Natura 2000...

Les 54 placettes d'alimentation comprises dans les zones d'intervention du programme LIFE Nature et la soixantaine localisée hors de ses périmètres contribuent sans aucun doute à satisfaire les besoins vitaux du Vautour percnoptère lors de ses séjours nuptiaux. Ces placettes répondent bien aux différents enjeux en replaçant l'éleveur au centre du dispositif et en réhabilitant le rôle d'équarrisseur naturel du Vautour percnoptère. Les placettes du réseau permettent, entre autre, à des éleveurs d'accéder à une certaine autonomie en terme de gestion des carcasses et de les rendre acteurs de la conservation. Si l'édification de ce réseau de placettes a été le fruit de difficiles négociations, sans cesse conditionnées par une actualité règlementaire et législative imprévisible, les éleveurs ont très rapidement témoigné leur adhésion au dispositif. Malgré l'intérêt de la plupart d'entre eux, les possibilités de ravitaillement des placettes souffrent encore des contraintes qui sont imposées à certains élevages certifiés tels que ceux inscrits au Contrôle Sanitaire Officiel (CSO).

Dès la mise en place des premières placettes d'alimentation, nous avons privilégié les placettes individuelles ravitaillées soit par des déchets de boucherie soit par des carcasses issues d'élevage extensif. En effet, il s'agissait de favoriser un dispositif qui s'apparente le plus fidèlement possible aux dynamiques naturelles, favorisant la répartition des oiseaux sur le territoire et la stimulation des comportements exploratoires. Il ne s'agissait pas de mettre en place des structures qui aboutissent à une « domestication » des vautours dépendant exclusivement des efforts consentis. Au contraire, par notre réseau de placettes individuelles « boucherie » et « éleveurs » disséminées sur un large territoire, nous avons privilégié la diversification des ressources trophiques, favorisé les facultés de prospection des vautours et préserver le caractère aléatoire de l'offre alimentaire et ainsi la spontanéité des Vautours percnoptères en quête de nourriture.

La préférence des placettes alimentées directement par les éleveurs permet d'accéder à un fonctionnement de l'installation facilement pérennisable, en ne demandant qu'un minimum d'intervention de la part de la structure gestionnaire. Contrairement aux placettes alimentées avec des déchets de boucherie qui nécessitent un investissement permanent du gestionnaire, les placettes individuelles chez les éleveurs ne nécessitent qu'un suivi léger de l'approvisionnement (annuel ou bisannuel, en liaison avec les services vétérinaires départementaux), ainsi que l'entretien et le nettoyage de la placette (qui est toutefois laissé à la charge de l'éleveur sur certains sites). En outre, l'éleveur est ainsi replacé au centre du système, ce qui contribue à l'implication et à la sensibilisation du monde de l'élevage ainsi qu'à la préservation des populations de rapaces nécrophages.

Le réseau de placettes mis en œuvre dans le cadre du programme LIFE participe également à la réhabilitation de l'équarrissage naturel en France, notamment sur des secteurs très souvent mal desservis par le Service Public de l'Equarrissage (SPE). Il apparaît que



lorsqu'on confronte l'équarrissage naturel au Service Public de l'Equarrissage, la mise en place du réseau de placettes, outre les bienfaits évidents pour les vautours, participe également à une économie de moyen considérable. Ainsi l'équarrissage naturel, par rapport au système industriel permet une économie dans les processus d'élimination des cadavres que ce soit sur les transports (le regroupement des structures d'équarrissage industriel conduisant à un déplacement des cadavres sur des distances de plus en plus longues) ou la transformation du fait de la disparition de l'homme dans le système.

Actuellement, la collecte des carcasses par le SPE est gratuite pour les éleveurs d'ovins. L'équarrissage naturel tel qu'il existe aujourd'hui résulte donc d'un volontariat important de la part des agriculteurs. Ce système est pourtant appelé à évoluer avec la nouvelle organisation opérationnelle du Service Public de l'Equarrissage. Le marché du SPE arrivera à terme en juillet 2009 et l'état français envisage de transférer la prise en charge du coût du SPE à la profession de l'élevage. Par cette disposition, l'état souhaite libéraliser le SPE et par ce biais transférer le coût à la profession des éleveurs via les associations des filières, dans notre cas, par les ATM ruminants (Animaux Trouvés Morts) ou à l'office de l'élevage. Selon le principe du « pollueur/payeur », l'équarrissage naturel peut devenir dans ce contexte, pour un type d'élevage extensif, une aide précieuse. En effet, il permettra une économie financière non négligeable pour les petites exploitations individuelles. Le recours à l'équarrissage naturel deviendrait alors une nécessité économique et le volontariat initial se transformerait en une demande de ce service. Une comparaison des dépenses liées à l'utilisation de la filière classique et des dépenses liées par l'utilisation de l'équarrissage naturel deviendra alors courante pour les éleveurs. Il est donc très probable que ces éleveurs optent pour le système faisant appel aux oiseaux nécrophages, même s'ils devaient payer les frais (fixes) d'installation d'une placette individuelle sur leurs propriétés. Dans ce même raisonnement, les vautours retrouveraient une place prépondérante dans les systèmes pastoraux et les services qu'ils généreront pourraient être assimilés à des facteurs de production pour les exploitants, notamment par l'élimination des sources de pollution résultantes de l'activité agricole (déchets animaux, limitation des émissions de CO2).

Ce système de reconnaissance de l'équarrissage naturel et la légitimité du réseau de placettes nécessitent une mobilisation des pouvoirs politiques. Il importe, dans ce contexte de transfert des compétences (de l'état vers les filières d'élevage), que l'état ne se désengage pas entièrement et qu'il reconnaisse le rôle de service rendu par les vautours, en particulier en instaurant les conditions indispensables à la pérennité de l'équarrissage naturel. Dans ce système, les régions, les départements et les communes qui auront également à assurer la protection des aquifères et à gérer les abandons et les dépôts illégaux de carcasses d'animaux morts, doivent s'impliquer dans la réhabilitation de l'équarrissage naturel et la pérennité des populations de vautours.

D'autre part, ces collectivités tirent souvent un certain profit de la présence des vautours. En effet, le réseau de placettes d'alimentation mis en œuvre dans le cadre du LIFE participe de façon significative au confortement des populations de vautours en France. Or, la présence de ces grands rapaces nécrophages dans les territoires contribue notablement à l'édification d'une reconnaissance territoriale et par ce fait au développement d'une économie touristique de proximité. Il n'est donc pas extravagant d'imaginer une plus grande implication de ces collectivités pour assurer la pérennité des vautours.

Pour finir, les phases d'évaluation de la fréquentation des placettes, dans le cadre du LIFE, ont permis aux opérateurs de se doter de stations de prises de vues automatisées fonctionnelles. Ces stations permettent, désormais, aux opérateurs de poursuivre le suivi de la fréquentation des placettes après le LIFE et ceci en minimisant considérablement les coûts. En effet, ces coûts seraient plus importants si les opérateurs optaient pour un suivi exclusif assuré par des surveillants.

Nous présentons ci-après les stratégies développées par chaque opérateur.



Site n°1 « Ardèche méridionale »

1. Pérennité et construction des placettes

Afin d'assurer la pérennité des placettes « éleveurs », le CORA envisage d'inscrire leur existence dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000.

Les quatre placettes « boucherie » en fonctionnement, gérées par le SGGA et le CORA, ont été approvisionnées régulièrement jusqu'à la fin du programme. Aucune nouvelle placette structure, ravitaillée à partir de déchets de boucherie, n'a pu être construite durant le LIFE. Elle pourrait être néanmoins envisagée dans les prochaines années, sur un autre site Natura 2000 (Site B5 « Moyenne vallée de l'Ardèche ») situé dans la zone d'intervention du LIFE. C'est dans cet esprit que le CORA, en décembre 2006, a fait des propositions au bureau d'études Mosaïque Environnement, chargé de la rédaction du document d'objectifs de ce site. Ce projet de placette remplacerait avantageusement celui de Grospierres, puisqu'il concernerait un ancien site de reproduction du Vautour percnoptère (Cirque de Chauzon : cf. Annexes électroniques de la synthèse technique finale : Actions A4). Les propositions du CORA préconisaient la réalisation d'une placette structure et de 4 placettes « éleveurs » avec un budget prévisionnel :

1. Matériel :	1 Placette « boucherie » :	2 000 €
	4 Placettes « éleveurs » :	2 000 €
	5 Pièges-photos :	5 000 €
2. Personnel (démarches + réalisation) :		6 000 €

Le budget prévisionnel nécessaire au fonctionnement de ces installations doit prendre en compte également le suivi automatisé des placettes et leur approvisionnement.

Tableau 3 : Estimation financière pour la construction des placettes d'alimentation du Site n°1 « Ardèche méridionale »

BUDGET PREVISIONNEL 2008-2010 (€)					FINANCEMENT PREVISIONNEL (€)					
Action	2008	2009	2010	TOTAL	Conseil Régional Rhône-Alpes	DIREN Rhône-Alpes	Natura 2000	CG 07	MEEDDAT	Autres
Construction de placette	2 130	2 160	0	4 290	1 731,16	1 997,49	537,79	0	23,56	0

2. Fonctionnement des placettes

La poursuite du ravitaillement des placettes « boucherie » et le développement du réseau de placettes « éleveurs » figurent comme des priorités du programme de sauvegarde de l'espèce qui se poursuivra après notre programme LIFE. Le budget prévisionnel du CORA pour poursuivre :

- ⇒ l'approvisionnement, l'entretien et le suivi de la placette structure de la Réserve Biologique Domaniale de Bois Sauvage,
- ⇒ l'entretien et le suivi des autres 4 placettes « boucherie » (Aiguèze, Bidon, Saint Remèze, et la future projetée dans le périmètre Natura 2000 B5 « Moyenne vallée de l'Ardèche »),

...est évalué à 6 000 € / an.

Les placettes structures seront inscrites dans le document d'objectifs de la ZPS « Basse Ardèche » (rédaction courant 2008). Les placettes envisagées sur le site Natura 2000 B5



« Moyenne vallée de l'Ardèche », figurant sur le document d'objectifs validé par son comité de pilotage en décembre 2007, pourront également prétendre à des fonds spécifiques.

Tableau 4 : Estimation financière du suivi de l'approvisionnement des placettes d'alimentation du Site n°1 « Ardèche méridionale »

BUDGET PREVISIONNEL 2008-2010 (€)					FINANCEMENT PREVISIONNEL (€)					
Action	2008	2009	2010	TOTAL	Conseil Régional Rhône-Alpes	DIREN Rhône-Alpes	Natura 2000	Conseil Général 07	MEEDDAT	Autres
Approvisionnement des placettes	5 300	5 400	5 500	16 200	6 537,25	7 542,98	2 030,80	0	88,97	0

3. Suivi de la fréquentation des placettes

Le CORA envisage de poursuivre ses efforts de suivi des placettes en développant également l'usage des systèmes de piégeage photographique. Afin d'assurer la poursuite de ces opérations, il a évalué les coûts de fonctionnement et propose le plan de financement suivant :

Tableau 5 : Estimation financière du suivi de la fréquentation des placettes d'alimentation du Site n°1 « Ardèche méridionale »

BUDGET PREVISIONNEL 2008-2010 (€)					FINANCEMENT PREVISIONNEL (€)					
Action	2008	2009	2010	TOTAL	Conseil Régional Rhône-Alpes	DIREN Rhône-Alpes	Natura 2000	Conseil Général 07	MEEDDAT	Autres
Suivi placette	4 115	4 200	4 285	12 600	5 084,53	5 866,76	1 579,51	0	69,20	0

o Site n°2 « Basses Corbières »

1. Pérennité, construction et fonctionnement des placettes

Les actions de sensibilisation des éleveurs depuis le début du programme ont permis la création de six placettes «éleveurs». L'intérêt de ces installations réside tout particulièrement dans leur pérennité post-LIFE. En effet, l'éleveur alimente lui même l'installation de nourrissage et seulement quelques visites de contrôle et d'entretien de la placette restent à la charge du gestionnaire (LPO Aude). A ce titre, il est envisageable que la placette de Soulatgé, alimentée par la LPO Aude en déchets de boucherie soit transformée en placette «éleveurs» afin de rendre pérenne cette installation post-LIFE.

Actuellement le réseau de placettes d'alimentation en fonctionnement est réparti sur les territoires des trois couples nicheurs ainsi que sur deux autres secteurs favorables à l'installation d'un nouveau couple. Cette répartition permet de mettre à disposition de façon plus ou moins importante une ressource alimentaire qui vient s'ajouter aux disponibilités naturelles déjà existantes, pouvant être très variable en fonction du secteur.

Il est primordial que le ravitaillement de ce réseau de placettes soit poursuivie notamment sur le secteur de Bouisse afin de favoriser l'installation d'un nouveau couple et d'augmenter les disponibilités alimentaires des couples cantonnés. En effet, l'échec de la reproduction du couple nicheur dans les Gorges du Rébenty est probablement lié à un manque de ressources alimentaires. Ainsi, l'installation dans un avenir proche de deux à trois nouvelles placettes «éleveurs» semble indispensable. La LPO Aude envisage d'inscrire ces impératifs à l'occasion des documents d'objectifs des ZPS « Pays de Sault » et « Hautes Corbières ». A l'identique du document d'objectifs de la ZPS « Basses Corbières », validé le 13 janvier



2006, ces documents d'objectifs devront contenir une fiche action spécifique à l'aménagement et l'entretien de placettes d'alimentation. Pour ce faire, la LPO Aude envisage de suivre et d'apporter son concours aux différents documents d'objectifs qui seront réalisés en 2008 et en 2009.

Au-delà de la rédaction de ces deux documents d'objectifs, un partenariat avec le Conseil Général de l'Aude est envisagé. En effet, le Conseil Général, dans sa politique de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) privilégie le pâturage des emprises. Ainsi, la LPO Aude envisage de saisir cette initiative pour conforter et renforcer son réseau de placettes à l'attention des rapaces nécrophages.

2. Suivi de la fréquentation des placettes

A l'issue du programme LIFE, la poursuite des opérations de suivis de la fréquentation des placettes est envisagée dans les proportions actuelles, c'est-à-dire un suivi automatisé sur les placettes de Bugarach et de Soulatgé et un suivi visuel par l'éleveur ou par la LPO Aude sur les autres placettes. Cependant, les placettes « éleveurs » les « plus favorables » devront également faire l'objet d'un suivi automatisé. Il semble, en effet, primordial de mettre en place un tel dispositif sur les placettes de Bouisse et Espezel avec une programmation à prévoir dans le nouveau Plan National de Restauration du Vautour percnoptère. Une première estimation financière du suivi est présentée ci-dessous :

Tableau 6 : Estimation financière du suivi de la fréquentation des placettes d'alimentation du Site n°2 « Basses Corbières »

Suivi de la fréquentation des placettes de Bugarach, Soulatgé, Espezel et Bouisse							
Nature des dépenses	Nombre d'heure	Tarif horaire	Coût Personnel	Nombre de km	Tarif du km	Coût déplacement	Entretien matériel
Suivi visuel	182h	18 €	3 276 €	6286 km	0,35 €	2200 €	
Suivi automatisé	98h	18 €	1764 €	-	0,35 €	-	150 €
Total	280h	18 €	5040 €	6286 km	0,35 €	2200 €	150 €
Suivi de la fréquentation des placettes de Brenac, St Jean de Paracol, Campagne sur Aude et Auriac							
Nature des dépenses	Nombre d'heure	Tarif horaire	Coût Personnel	Nombre de km	Tarif du km	Coût déplacement	Entretien matériel
Suivi visuel	230h	18 €	4140 €	6900 km	0,35 €	2415 €	-
Total	230h	18 €	4140 €	6900 km	0,35 €	2415 €	-
Grand Total	13 945 €						

Afin de minimiser les coûts, les opérations de suivi seront couplées avec celles destinées aux ravitaillements des placettes.

o Site n°3 « Garrigues de Lussan »

1. Pérennité et construction des placettes

Après la désignation du périmètre ZPS « Garrigues de Lussan », en juin 2008, et à l'occasion du réseau *Natura 2000*, le SMGG prévoit la mise en place d'une placette d'alimentation supplémentaire en 2008. D'une manière générale, il envisage la création d'1 à 2 placettes par an dans les 5 ans à venir. Le site n°3 n'étant pas concerné dans sa totalité par le réseau européen des sites *Natura 2000*, le SMGG envisage, dans ses plans de financement, de solliciter la contribution financière des Conseils Général et Régional mais également du MEEDDAT.

2. Fonctionnement des placettes

En mai 2007, le SMGG a établi un programme d'actions triennal (2008/2010). Ce programme présenté dans le cadre de la mise en œuvre des documents d'objectifs *Natura*



2000 prévoit la poursuite des actions réalisées dans le cadre du programme LIFE Nature « Restauration du Vautour percnoptère dans le Sud est de la France ». L'approvisionnement de la placette d'alimentation « boucherie » devrait donc en partie être pris en charge dans le cadre de Natura 2000.

3. Suivi de la fréquentation des placettes

Le SMGG prévoit également de généraliser le suivi automatique au-delà du programme LIFE sur les sites n°3 et n°6 par l'acquisition d'autres appareils. Il envisage ainsi l'installation d'un piège photographique par placette d'alimentation.

o Site n°4 « Luberon »

1. Pérennité et construction des placettes

Le PNR du Luberon a entrepris avant le LIFE des actions de ce type et continuera, selon toute vraisemblance, à le faire, dans l'après LIFE, dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000.

2. Fonctionnement des placettes

Les 8 placettes situées dans le périmètre d'intervention du LIFE et ravitaillées à partir de déchets de boucherie, impliquent que le PNR du Luberon envisage de nouveaux moyens financiers pour assurer leur pérennité après LIFE. La solution semble résider dans la capacité du PNR du Luberon et de ses partenaires à mobiliser des fonds structurels européens pour la gestion des sites Natura 2000, ainsi que d'autres moyens en provenance de l'état (Plan National de Restauration) ou des collectivités régionales.

3. Suivi de la fréquentation des placettes

Le PNR du Luberon envisage la poursuite du suivi de la fréquentation des placettes grâce à l'emploi des stations automatisées qu'il a acquis lors du programme LIFE.

o Site n°5 « Crau et Marais »

1. Pérennité et construction des placettes

A l'issue du programme LIFE, le CEEP envisage le renforcement des placettes « Alpillaises ». Cette action pourrait s'inscrire dans le cadre du document d'objectifs Natura 2000 en cours d'élaboration sur le massif des Alpilles.

2. Fonctionnement et suivi des placettes

En ce qui concerne le maintien du suivi et de la gestion des placettes, le Plan National de Restauration du Vautour percnoptère prévoit une ligne budgétaire pour la pérennisation de ces actions quelles soient menées en Crau ou dans les Alpilles. La réserve naturelle des Coussouls de Crau souhaite également apporter sa contribution pour assurer la continuité des actions en affrétant un garde de la réserve chargé du suivi des placettes.

Par ailleurs, dans la gestion des carcasses déposées sur les placettes, le CEEP souhaite trouver un consensus pour une meilleure répartition géographique des ressources. Le CEEP souhaite étudier les différentes alternatives envisageables afin de pérenniser le fonctionnement de ces placettes. Dans l'hypothèse d'une fermeture des placettes de St Jean et de Pinède, la disponibilité alimentaire serait encore élevée en Crau notamment avec les placettes de la Tapie et de Chambonnet sur lesquelles des Vautours percnoptères ont déjà été observés. En effet, la moyenne annuelle des dépôts sur les placettes restantes serait égale à au moins 115 ovins/an et 2 bovins/an, soit une quantité moyenne équivalente à 3 500 kg. A cette quantité moyenne il faut ajouter les approvisionnements printaniers des deux placettes des Alpilles. Les actions en faveur du Vautour percnoptère figurent aux documents d'objectifs des sites Natura 2000 FR9301595 « Crau Centrale - Crau Sèche » /



FR9310064 « Crau Sèche » (Validé en 2004) et FR9301594 « Les Alpilles » (Document d'objectifs en cours d'élaboration). Dans les deux cas, la mise en place et la gestion de placettes d'alimentation ont été prévues. Les financements Natura 2000 peuvent donc être envisagés pour la poursuite des actions à l'issue du programme.

De plus, la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau propose dès à présent de prendre en charge le fonctionnement des placettes de Crau et des Alpilles (8 placettes) avec le soutien du prochain Plan National de Restauration du Vautour percnoptère. De même, l'association des Amis des Marais du Vigueirat qui assure la gestion et l'entretien des placettes de Piscisud et des Friches souhaite pérenniser à sa charge le fonctionnement de ces deux placettes.

L'essentiel des actions à planifier à la fin du LIFE repose donc sur l'entretien des placettes : nettoyage et réparation, suivi et accompagnement des éleveurs pour l'approvisionnement. Le suivi de la fréquentation sera maintenu, mais probablement uniquement sur les sites les plus propices où des vautours ont déjà été observés, comme par exemple dans les Alpilles ou sur certaines placettes de Crau.

Tableau 7 : Coût annuel d'entretien d'une placette d'alimentation chez un éleveur hors suivi de la fréquentation (estimation coûts CEEP base 2005-2006, salaire groupe de 5 chargés d'études)

	n	Coût unitaire	Coût annuel
Personnel	14 h	19 €/h	266 €
Déplacements	100 km	0,28 €/km	28 €
Petit matériel			100 €
Administration. générale	14 h	6.67 €/h	94 €
TOTAL ANNUEL			488 €

○ Site n°6 « Gardonnenque et Uzège »

1. Pérennité et construction des placettes

Dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 « Le Gardon et ses gorges », le SMGG prévoit la mise en place d'une placette d'alimentation supplémentaire en 2008. D'une manière générale, le SMGG envisage la création de 1 à 2 placettes par an dans les 5 ans à venir.

2. Fonctionnement des placettes

En mai 2007, le SMGG a établi un programme d'actions triennal (2008/2010). Ce programme présenté dans le cadre de la mise en œuvre des documents d'objectifs *Natura 2000* prévoit la poursuite des actions réalisées dans le cadre du programme LIFE Nature « Restauration du Vautour percnoptère dans le Sud est de la France ». L'approvisionnement des placettes devrait donc en partie être pris en charge dans le cadre de *Natura 2000*. Le SMGG prévoit, en 2008, la mise en œuvre de l'approvisionnement des placettes d'alimentation du « Mas de Gasc », de la « Combe l'Ermitage » et de la « Fontaine Jonqueyrolle », du mois de mars au mois d'août.

3. Suivi de la fréquentation des placettes

Les données collectées durant le programme LIFE sur le site n°6 « Gardonnenque et Uzège » montrent que le suivi automatique apporte de nombreuses informations, difficilement appréhendable à partir de simples observations visuelle. Aussi, comme indiqué dans l'argumentaire du site n°3 « Garrigues de Lussan », et afin de limiter les coûts inhérents au suivi visuel, le SMGG prévoit de généraliser le suivi automatique au-delà du programme LIFE sur les sites n°3 et n°6 par l'acquisition d'autres appareils produits par la société Modange-Etudes. Il envisage ainsi d'équiper toutes les placettes d'alimentation.



2.2.3 Surveillance et suivi des sites et des oiseaux reproducteurs - Actions D1

Afin de limiter tout risque de dérangement des Vautours percnoptères lors des périodes de reproduction, les opérateurs ont assuré, dans le cadre du LIFE, des phases de suivis et de surveillance des différentes aires de reproduction. Ainsi, les opérateurs ont mobilisé, en effectif cumulé sur 5 années, plus de 120 surveillants, et déployé plus de 11 300 heures pour assurer ces phases de suivi/surveillance. L'ensemble des structures opératrices inscrit les actions de suivi et de surveillance des rapaces rupestres et plus particulièrement du Vautour percnoptère dans le champ de leurs missions fondamentales. A ce titre, les opérateurs envisagent la poursuite, après le LIFE, des actions engagées.

o Site n°1 « Ardèche méridionale »

⇒ Baravon – Site de reproduction effectif

La surveillance sur le site de Baravon initiée en 2007 a été programmée aussi en 2008. Elle sera reconduite les années suivantes selon les résultats obtenus et le niveau d'intérêt de l'action (conditions d'observation du nid, apport de connaissances, niveau de dérangement). Le suivi du site et des oiseaux sera nécessaire chaque année. Une convention pluriannuelle de 3 ans (2008-2010), conclue entre le CORA, le Conseil Régional Rhône-Alpes, la DIREN Rhône-Alpes, et le Conseil Général de l'Ardèche, permet à notre opérateur de poursuivre ses efforts de suivi et de surveillance pour les 3 prochaines années.

⇒ Gorges de l'Ardèche - Site de reproduction historique

Dans l'éventualité du retour d'un couple reproducteur de Vautours percnoptères sur ce site, le CORA et le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) s'accorderont pour programmer des opérations de suivi et/ou de surveillance des oiseaux. A noter, que ce suivi est inscrit dans le nouveau plan de gestion de la Réserve Nationale Naturelle des Gorges de l'Ardèche (SGGA).

⇒ Cirque de Chauzon - Site de reproduction historique

Dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs du Site Natura 2000 B5 "Moyenne vallée de l'Ardèche" le CORA a proposé un suivi du site pour le repérage de nouveaux oiseaux (cf. Perspectives Action D4). Dans l'éventualité du retour d'un couple reproducteur, un suivi de la reproduction devra être envisagé avec le gestionnaire du site.

Tableau 8 : Budget prévisionnel des actions de suivis et de surveillances des couples reproducteurs de V. percnoptères pour la période 2008-2010 sur le site n°1 « Ardèche méridionale »

BUDGET PREVISIONNEL 2008-2010 (€)					FINANCEMENT PREVISIONNEL (€)					
Action	2008	2009	2010	TOTAL	Conseil Régional Rhône-Alpes	DIREN Rhône-Alpes	Natura 2000	Conseil Général 07	MEEDDAT	Autres
Suivi sites et oiseaux	4 630	4 720	4 810	14 160	4 428,04	5 307,12	0	4 424,84	0	0
Surveillance reproduction	3 380	3 420	3 460	10 260	4 811,26	5 448,22	0	0	0	0,52

o Site n°2 « Basses Corbières »

La LPO Aude envisage la poursuite des opérations de suivi les années post-LIFE, en incluant le secteur de Bouisse où un couple est en cours d'installation depuis l'année 2007. Ce suivi sera principalement réalisé grâce à la contribution des bénévoles de la LPO Aude et



d'écovolontaires. Toutefois le lancement d'une pré-étude dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs de la ZPS « Pays de Sault » permettra de disposer de financement pour assurer en partie ce suivi des couples reproducteurs. A partir de 2009, ce suivi devrait s'intégrer au nouveau Plan National de Restauration du Vautour percnoptère.

○ Site n°4 « Luberon »

Le PNR du Luberon envisage également la poursuite des opérations de suivi après le LIFE et ses efforts seront adaptés aux enjeux pressentis et aux moyens décernés.

○ Site n°5 « Crau et Marais »

Le site n°5 « Crau et Marais » constituait essentiellement un site d'alimentation du Vautour percnoptère. Il n'a donc pas fait l'objet d'opérations de suivi et de surveillance, conformément au prévisionnel du dossier de candidature. Toutefois suite à l'extension de la zone d'intervention « Crau et Marais » à la ZPS « Alpilles », et au constat le 22 avril 2008 de la nidification du Vautour percnoptère sur la commune d'Eygalières, après 3 ans d'échec systématique, des opérations de suivis et de surveillance ont été mis en œuvre en 2008.

○ Site n°6 « Gardonnenque et Uzège »

La fréquentation importante et récurrente du secteur de Baume Latrone que ce soit par les randonneurs, les pratiquants de canoë, les militaires, les étudiants... au cours du cycle de reproduction du Vautour percnoptère pourrait entraîner à terme une baisse de productivité, un décanonnement voire même la disparition du couple sur ce secteur du Gard. L'absence d'éclosion en 2008 est, d'ailleurs, perçue comme un signal d'alarme.

Les résultats de la surveillance sur ce site montrent, d'une part, et compte tenu du nombre d'interventions réalisées, qu'une présence sur le site est indispensable au cours du cycle de reproduction mais, d'autre part, que le dispositif de surveillance doit être amélioré afin de répondre au mieux aux objectifs. La mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur le site de Baume Latrone permettrait de garantir l'intégrité du site et de réduire significativement la fréquentation humaine aux abords immédiats de l'aire de nidification du couple de Vautours percnoptères.

2.2.4 Prospection pour comptage et repérage de nouveaux oiseaux - Actions D4

Les comptages s'inscrivent dans les mesures visant à améliorer les connaissances sur la population de Vautours percnoptères. Ils permettent de mieux appréhender ses effectifs en tentant de distinguer le statut de chaque individu (oiseaux reproducteur, adultes non reproducteurs, subadultes, immatures, erratiques).

Les résultats des comptages simultanés, organisés lors du LIFE, sont appréciables. Ces comptages ont été très mobilisateurs. Les opérateurs souhaitent profiter de cette dynamique et de l'enthousiasme du réseau pour pérenniser ces actions après le programme et ceci en y associant l'ensemble des observateurs qui œuvrent pour la protection du Vautour percnoptère dans le Sud-est de la France mais également en élargissant le réseau aux services déconcentrés de l'état (ONF, ONCFS, DDAF,...). Les comptages seront alors programmés entre la fin du mois de mai et la fin du mois de juin et débuteront dès le lever du jour jusqu'à 13h30 (durée : 7h00). Chaque comptage nécessitera la mobilisation d'environ 70 observateurs (28 sites occupés, 31 sites anciens, 10 zones d'alimentation).

Par ailleurs, les opérateurs ont également organisé, chaque année, des prospections de repérage afin de détecter, de nouvelles aires de reproduction, de nouveaux couples reproducteurs et ainsi, à partir des informations collectées d'organiser les phases de suivi et de surveillance. Ces opérations seront également poursuivies après le programme LIFE. Ainsi, par exemple, le CORA envisage, dans le département de l'Ardèche, dans le cadre



d'une convention pluriannuelle (2008-2010) avec le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Ardèche et l'opérateur du document d'objectifs du site B5, la réalisation de suivis pour le repérage de nouveaux oiseaux sur les principaux sites mis en évidence dans les différentes études préalables du LIFE :

- ⇒ Site de Baravon,
- ⇒ Gorges de l'Ardèche,
- ⇒ Cirque de Chauzon - La Baume,
- ⇒ Gorges de Chassezac.

De même la LPO Aude envisage de poursuivre les prospections et les suivis après le LIFE en incluant le secteur de Bouisse afin de confirmer l'installation d'un nouveau couple. Ce suivi sera principalement réalisé par la contribution des adhérents de la LPO Aude et d'écovolontaires.

2.2.5 Réalisation d'animations

Les résultats du LIFE révèlent que les actions de sensibilisation et les animations conduites dans le cadre du programme, par l'ensemble des opérateurs, se poursuivront après notre LIFE. En effet, ces opérations de sensibilisation et de vulgarisation figurent parmi les attributions et les missions de routine des structures opératrices de notre LIFE mais également le travail réalisé a permis une véritable appropriation par les acteurs des différents territoires concernés. Les collectivités, les exploitants et plus largement les usagers réguliers des espaces concernés par le Vautour percnoptère ont désormais intégré cette nouvelle composante de quiétude des espaces et sites sensibles. Qu'ils ressentent la présence du Vautour percnoptère comme une contrainte ou comme un atout, tous ces acteurs ont pris conscience de la nécessité d'intégrer l'existence et la présence du Vautour percnoptère dans leurs usages. Néanmoins, les fortes pressions qui s'exercent sur les paysages méditerranéens, la croissance des activités de loisirs et globalement la demande sociale de « nature » imposent que les opérateurs poursuivent les actions engagées.

D'autre part, outre la nécessité de poursuivre ces actions de sensibilisation au regard des enjeux de protection du Vautour percnoptère, les opérateurs disposent, désormais, d'une palette d'outils pour conduire et/ou proposer des animations sur un thème qui apparaît néanmoins très fédérateur et ludique (espèce emblématique qui offre de nombreuses possibilités de construction de projets pédagogiques).



2.2.6 Récapitulatif des plans d'actions des opérateurs

Les différentes perspectives des opérateurs s'inscrivent dans des plans d'actions spécifiques. Ainsi, nous présentons ci-après les plans d'actions formulés par le CORA, la LPO Aude et le CEEP.

o Site n°1 « Ardèche méridionale »

Lors de l'instruction du dossier de candidature du LIFE, en 2002, le site n°1 « Ardèche méridionale » se caractérisait, vis-à-vis des autres sites éligibles, par l'absence de couple reproducteur de Vautours percnoptères malgré l'existence de sites potentiels de reproduction. Dans ces conditions, l'objectif du CORA, opérateur du site n°1 « Ardèche méridionale » et ses partenaires (SGGA, ONF) était de favoriser le retour d'au moins un nouveau couple reproducteur et son cantonnement sur le site. De ce point de vue, l'objectif a été atteint, puisque le nouveau couple, en cours d'installation en 2003 et assurant sa première reproduction en 2004, est revenu chaque année du LIFE sur son site avec 2 succès de reproduction sur 4 et en 2008 une reproduction en cours.

Le programme d'actions du CORA était basé sur le développement des potentialités alimentaires par l'accroissement de l'approvisionnement des placettes structures déjà existantes et l'accroissement et la diversification (placette boucherie et éleveur) du réseau de placettes d'alimentation sur l'ensemble de la zone LIFE (Basse-Ardèche au sud et Massif du Coiron au nord).

Pour l'approvisionnement des placettes, durant le LIFE, la progression a été de 25% sur la placette n°1 « CORA-ONF » (déjà régulier avant le LIFE) et a atteint 200% sur les 3 placettes de la Réserve Naturelle des gorges de l'Ardèche (SGGA). La placette structure envisagée, initialement dans le cadre du programme, n'a pu être réalisée en raison d'un contexte politique local défavorable (refus de la mairie). Néanmoins, l'objectif de construction du nombre de placettes (n= 5 à 10), sur site n°1 « Ardèche méridionale », a été atteint avec la création de 7 placettes éleveurs sur 11 dossiers instruits. Ainsi, 4 dossiers d'instruction n'ont pas abouti suite à 2 cessations d'activités des éleveurs concernés, et de refus d'autorisation (1 d'une commune, l'autre du DDVS).

Le programme de communication et de sensibilisation, pratiquement inexistant avant le LIFE sur l'espèce, a été particulièrement assidu, avec un effort considérable mené vers les scolaires, les pratiquants de sports de nature et le grand public (visiteurs et locaux). Pour finir, le LIFE a fortement consolidé le partenariat avec les acteurs locaux (SGGA, ONF, DSV07, Groupement Sanitaire 07, réseau d'éleveurs, ONCFS, CDFFME). Il faut également souligner l'investissement conséquent aussi bien financier qu'humain du SGGA qui a assuré plusieurs actions qui n'étaient pas dans leur engagement (: entre 130 et 150 heures de repérage d'oiseaux et de suivi visuel des placettes par an, achat d'un piège-photo pour le suivi de placette, achat d'un congélateur, approvisionnement des placettes en dehors de la période de présence du percnoptère...). Cet investissement des partenaires du CORA révèle une nette progression dans la prise de conscience des enjeux de la conservation du Vautour percnoptère. La constitution du réseau de placettes a été un chantier qui a permis d'impliquer concrètement 6 communes et 7 exploitations agricoles dans la conservation de l'espèce. Suite aux démarches entreprises par le CORA, des éleveurs présents dans la zone du LIFE ont signifié leur intérêt d'adhérer au dispositif de ravitaillement des placettes (1 sur le massif du Coiron, 1 sur la Basse-Ardèche). Le rétablissement des liens entre les éleveurs et les rapaces nécrophages est un des fondements de la conservation de l'espèce en Ardèche ces prochaines années. Pour que cela se fasse dans un contexte favorable, il est impératif que la gestion du réseau de placettes résulte d'un partenariat fort entre les



services de l'État (DDSV, DDDAF), les instances agricoles (Chambre de l'agriculture, Groupement de Défense Sanitaire), les collectivités locales et les éleveurs. Le CORA et ses partenaires continueront de développer et de renforcer les liens avec les acteurs locaux instaurés, en particulier à l'occasion du LIFE. Ainsi, le CORA envisage d'assurer la pérennité des actions en faveur du Vautour percnoptère notamment à l'occasion d'une convention pluriannuelle d'orientation (présentée ci-après) conclue avec le Conseil Régional Rhône-Alpes, mais également dans le cadre d'accords convenus avec la DIREN Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Ardèche.



Tableau 9 : Programme d'actions établi dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Orientation pour la période 2008-2010 avec le Conseil Régional Rhône-Alpes, la DIREN Rhône-Alpes et le CG07

VOLET « AMELIORATION DES CONNAISSANCES »	
Objectifs :	1- animer le réseau régional d'observateurs pour centraliser et mutualiser les connaissances 2- par le baguage, assurer un suivi démographique de la population régionale et permettre de définir et de hiérarchiser les actions de conservation. Contribuer au programme national. 3- réaliser le suivi des oiseaux et des sites (actuels et potentiels) en Ardèche
Méthode :	Une personne aura en charge la coordination et l'animation du réseau d'observateurs. Ce réseau sera constitué d'observateurs du CORA Faune sauvage, du CORA 07, CORA 26, CORA 38 et d'autres partenaires volontaires (Vautours en Baronnies, PNR Vercors et SGGA). Les observateurs locaux déterminent la date de baguage en relation avec le responsable national. Le suivi des oiseaux en Ardèche sera réalisé en conformité avec le protocole défini dans le cadre du LIFE Percnoptère : un suivi hebdomadaire du site de reproduction et des prospections ponctuelles sur les anciens sites seront assurés.
Cahier des charges :	<ul style="list-style-type: none"> • Constituer et animer un réseau régional d'observateurs. Organiser une réunion par an du réseau. • Récolter les données des partenaires locaux et réaliser une synthèse annuelle (bilan). • Organiser le baguage des jeunes vautours sur le site de l'Ardèche. Réalisation du baguage • Réaliser un suivi du couple permettant de connaître la phénologie de la reproduction. • Réaliser des suivis ponctuels sur 2 à 3 anciens sites (12 prospections de mars à septembre).
VOLET « CONSERVATION »	
Objectifs :	1- Assurer le maintien du couple reproducteur, 2- Permettre au couple de se reproduire chaque année dans de bonnes conditions, 3- Favoriser, la venue des oiseaux erratiques et le retour de nouveaux couples sur les anciens sites, 4- développer les ressources alimentaires.
Méthode :	Augmentation du réseau de placettes d'alimentation sur l'Ardèche, Approvisionnement des placettes d'alimentation structure et gestion des placettes éleveurs, Suivi visuel ponctuel et/ou système piège-photo des placettes pour en évaluer la fréquentation, Menée une réflexion pour développer les ressources alimentaires d'origine sauvage, Surveillance en période de reproduction pour limiter les risques de dérangement avérés, Participation à diverses réunions (DOCOB, plan national de restauration) pour la prise en compte du percnoptère.
Cahier des charges :	<ul style="list-style-type: none"> • Après les accords des éleveurs, de la DSV et des communes, construction de 2 placettes éleveurs. • La placette gérée par le CORA sera approvisionnée une fois par semaine de mars à septembre. Les placettes éleveurs seront approvisionnées selon le rythme des pertes de l'exploitation. • Un suivi du réseau de placettes par suivi visuel ponctuel et/ou par système automatique de piège-photo sera assuré pour évaluer le niveau de fréquentation par les oiseaux et pour la maintenance. • Participation (vigilance, force de proposition) aux programmes visant les sites actuels et anciens (Docob, ENS). • Animation d'un groupe de réflexion : plan de gestion des ressources alimentaires d'origine sauvage.



VOLET « COMMUNICATION – SENSIBILISATION »	
Objectifs :	1- Sensibiliser un public cible (sport de nature, habitants locaux) pour lui apporter les éléments pouvant lui permettre d'adapter son comportement en faveur de l'espèce. 2- Sensibiliser les visiteurs à la présence, peu connue, du vautour en Ardèche méridionale, tout en respectant la confidentialité des sites sensibles. 3- Sensibiliser les générations futures locales pour leur apporter une meilleure connaissance et un plus grand respect de son environnement proche.
Méthode :	Réalisation d'interventions auprès des professionnels (Brevet d'Etat) et des bénévoles (Initiateurs fédéraux) des sports de nature dans le cadre de leur formation. Participation à des événements sportifs locaux (raids, compétitions, ...). Participation à des événements locaux (fêtes de village). Réalisation de randonnées et/ou interventions sur des sites sensibles (anciens sites de reproduction). Réalisation d'animations scolaires.
Cahier des charges :	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des outils pédagogiques conçus dans le cadre du LIFE Percnoptère • Réalisation de 1 à 2 interventions au CREPS dans le cadre des formations de BE Escalade, • Réalisation de 1 à 2 interventions auprès des bénévoles du CDFFM Escalade et du CD Spéléologie. • Tenue de stands lors d'événements sportifs et/ou locaux, • Réalisation d'animations auprès de scolaires.

Tableau 10 : Extrait du budget prévisionnel 2008-2010 de la convention pluriannuelle – CORA 2008

BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL 2008-2010 (€)					FINANCEMENT PREVISIONNEL 2008-2010 (€)					
Action	2008	2009	2010	TOTAL	Région RA	DIREN RA	Natura 2000	CG 07	MEDAD	Autres
Construction de placettes	2 130,00	2 160,00	0,00	4 290,00	1 731,16	1 997,49	537,79	0,00	23,56	0,00
Gestion des placettes	5 300,00	5 400,00	5 500,00	16 200,00	6 537,25	7 542,98	2 030,80	0,00	88,97	0,00
Suivi placettes	4 115,00	4 200,00	4 285,00	12 600,00	5 084,53	5 866,76	1 579,51		69,20	0,00
Suivi sites, oiseaux, baguage	4 630,00	4 720,00	4 810,00	14 160,00	4 428,04	5 307,12	0,00	4 424,84	0,00	0,00
Surveillance reproduction	3 380,00	3 420,00	3 460,00	10 260,00	4 811,26	5 448,22	0,00	0,00	0,00	0,52
Limitation des menaces	4 580,00	4 680,00	4 780,00	14 040,00	6 280,62	7 152,25	0,00	0,00	607,13	0,00
Sensibilisation	2 510,00	2 560,00	2 610,00	7 680,00	3 099,14	3 575,93	0,00	712,50	292,43	0,00
Gestion-coordination	1 480,00	1 510,00	1 540,00	4 530,00	1 828,01	2 109,24	567,87	0,00	24,88	0,00
TOTAUX	28 125,00	28 650,00	26 985,00	83 760,00	33 800,00	39 000,00	10 500,00	5 137,34	1 106,17	0,52



o Site n°2 « Basses Corbières »

Le programme LIFE « Restauration du Vautour percnoptère dans le Sud-est de la France » a permis de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur des Vautours percnoptères dans le département de l'Aude :

- ⇒ la construction de 8 placettes (2 placettes « boucherie » et 6 placette « éleveurs ») malgré les difficultés rencontrées avec les services vétérinaires audois.
- ⇒ le succès du système de suivi automatisé permettant d'apprécier des tendances de fréquentation par les différentes espèces d'oiseaux charognards,
- ⇒ la signature d'un Arrêté par la municipalité de Bugarach en accord avec le Comité Départemental de Spéléologie et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports afin de limiter l'accès souterrain à une aire de nidification ;
- ⇒ et l'importante sensibilisation notamment auprès des scolaires, du grand public et des acteurs locaux, avec près de 4900 personnes sensibilisées,

... sont directement à imputer au programme LIFE.

Ces actions engagées ont été nettement bénéfiques au Vautour percnoptère comme le laisse entrevoir la fréquentation du département de l'Aude et le succès de la reproduction en 2007. En effet, avec l'envol de deux jeunes, l'installation d'un nouveau couple et la présence d'oiseaux subadultes et immatures, l'année 2007 est, sans nul doute, la meilleure année dans la conservation du Vautour percnoptère sur le site n°2 (ZPS Basses Corbières, Pays de Sault et Hautes Corbières), démontrant ainsi l'attractivité du département de l'Aude pour cette espèce récemment classée « En danger » selon les critères de l'UICN.

Par ailleurs, les installations de nourrissage, à l'image de la placette de Bugarach et d'Espezet, ont démontré, tout leur intérêt dans la préservation de ce petit vautour migrateur. En effet, respectivement jusqu'à quatre (1 couple d'adulte, 1 immature et 1 subadulte) et cinq oiseaux différents (3 adultes, 1 subadulte et 1 immature) ont été contactés sur ces placettes d'alimentation, également fréquentées par les Vautours fauves et autres oiseaux charognards (Milans noirs et royaux, Aigle royal...).

Ces résultats, très prometteurs, doivent encourager la poursuite des actions engagées dans l'Aude en faveur du Vautour percnoptère. Les perspectives pour l'avenir sont nombreuses. C'est en ce sens qu'un soutien financier au titre de l'animation du réseau de placettes créé dans le cadre du programme LIFE sur le site N°2 a été sollicité auprès de la DIREN Languedoc-Roussillon. La DIREN Languedoc-Roussillon, très sensibilisée à cette espèce nous a assurée sa confiance en nous octroyant une subvention de 10000 € de mai à septembre 2008.

L'entretien et l'approvisionnement des placettes créées dans le cadre du programme LIFE pourront également faire l'objet de Contrats Natura 2000. Pour ce faire, l'inscription d'une action d'entretien de placettes d'alimentation devra être prévue dans les documents d'objectifs des ZPS « Pays de Sault » et « Hautes Corbières » lors de leur rédaction. De même, l'installation dans un avenir proche de deux à trois nouvelles placettes éleveurs sur le plateau de Sault et/ou sur le secteur de Bouisse en dépendra en grande partie.



o Site n°5 « Crau et Marais »

Le CEEP opérateur technique du site n°5 « Crau et marais » a raccordé les actions liées au développement d'un réseau de placette d'alimentation au monde pastoral. Cette orientation est tout à fait légitime dans un contexte où la Crau constitue un bastion de l'élevage ovin en France. L'approvisionnement en cadavre d'animaux domestiques effectués par les éleveurs eux-mêmes permet une grande autonomie de fonctionnement et s'inscrit dans une logique de conservation à long terme des rapaces nécrophages. La construction de 10 placettes (8 en Crau et 2 dans les Alpilles) pendant la période du programme Life a permis le soutien alimentaire de plusieurs Vautours percnoptères issus de la population du sud-est de la France mais également en provenance d'Espagne. Ces ressources ont favorisé aussi l'installation et la reproduction d'un couple dans les Alpilles.

Cette mise à disposition alimentaire, si elles perdurent dans les proportions actuelles, est considérable et la fermeture éventuelle d'une placette d'alimentation en Crau n'annulera en aucun cas l'intérêt du dispositif. En effet, les taux de mortalité relativement stable au sein des troupeaux ovins correspondent à des quantités de matières consommables élevées et exploitables durant toute la saison de présence des Vautours. Le nombre de placettes restera fixe en ce qui concerne la plaine de la Crau, cependant, afin de dynamiser le retour spontané d'oiseaux reproducteur, il paraît essentiel d'étoffer le réseau de placette des Alpilles.

En ce qui concerne le suivi des placettes, les différentes phases de développement auront été nécessaires à l'élaboration d'un système automatisé performant et novateur.

Le suivi sera donc maintenu à l'issue du programme grâce notamment à différentes sources de financement :

- ⇒ Natura 2000 à travers les documents d'objectifs des Alpilles et de la Crau (FR9301594 « Les Alpilles » et FR9301595 « Crau Centrale - Crau Sèche » / FR9310064 « Crau Sèche ») qui a prévu l'inscription de la gestion des placettes pour la conservation des Vautours percnoptères. La participation à la commission « patrimoine naturel et activités humaines » du Parc Naturel des Alpilles créé en 2007, ainsi qu'aux groupes de travail PIDAF ou autres concertations permet au CEEP de veiller à ce que la gestion des territoires où vit le Vautour percnoptère soit compatible avec sa présence, et lui soit favorable. Le CEEP veille notamment à la réalisation d'éventuels travaux de gestion et au dérangement qu'ils peuvent représenter pour les couples cantonnés (distance au site de reproduction et date). Il veille également à ce que des actions favorables au Vautour percnoptère soient inscrites dans la charte du PNR, et réalisées.
- ⇒ Le plan national de restauration du Vautour percnoptère et la réserve naturelle des Coussouls de Crau qui apportent leur contribution pour pérenniser le suivi des placettes de Crau et des Alpilles.
- ⇒ Les Marais du Vigueirat qui souhaitent prendre en charge intégralement la gestion des placettes bovins et équins.